



©Eric Sansault

Formation en présentiel

**LÉGISLATION ET
RÈGLEMENTATION : ACTIVITÉS
SUR REPTILES ET AMPHIBIENS
SAUVAGES DE FRANCE**

02 Juillet 2026 | Toulouse (8h)

OBJECTIF ET INTERVENANTES



OBJECTIF

Cette formation a pour objectif général de présenter et détailler le cadre législatif et règlementaire concernant les activités sur les reptiles et amphibiens sauvages de France. Elle est éligible à l'obligation de maintien de compétences des personnels des établissements utilisateurs, éleveurs et fournisseurs d'animaux utilisés à des fins scientifiques ayant validé une formation « UAES* ».

Références : Article 3 de l'arrêté du 1er février 2013 relatif à l'acquisition et à la validation des compétences des personnels des établissements utilisateurs, éleveurs et fournisseurs d'animaux utilisés à des fins scientifiques

*UAES : Utilisation des animaux de la faune sauvage non hébergée à des fins scientifiques

Mode d'organisation et rythme

En présentiel sur Toulouse, sur une journée (8h). En inter entreprise et collectif.

Prérequis

Maîtrise du français (oral et écrit), engagement sur l'honneur sans évaluation.

Modalités d'évaluation

Une évaluation sommative sous forme de QCM est prévue en fin de session. Elle ne sanctionne pas l'acquisition du module.



INTERVENANTE



AUDREY TROCHET

SHF

Titulaire d'un doctorat en écologie obtenu en 2013, Audrey est arrivée à la SHF en 2020. Elle en est la responsable scientifique depuis 2023.

Elle intervient notamment dans le cadre de la formation "Utilisation des animaux de la faune sauvage non hébergée à des fins scientifiques".

PROGRAMME DÉTAILLÉ

JEUDI 02 JUILLET, 9H - 18H

HORAIRES	CONTENU	OBJECTIFS
9h00 - 10h00	Cadre règlementaire pour l'accès aux animaux sauvages protégés	<ul style="list-style-type: none">Connaître l'arrêté du 18/12/2014 (dérégulation de capture d'espèces protégées)Comprendre l'application de cet arrêté (Focus : reptiles et amphibiens)Situer ses activités dans le contexte réglementaireSavoir élaborer une trame pour la rédaction d'un dossier de dérogation de capture d'espèces protégéesMaitriser ses obligations et devoirs en fonction de ses activités
10h00 - 10h30	Exercices de compréhension, échanges et questions sur la thématique	
10h30 - 11h30	Le bien-être animal Le principe des 3R Première approche du cadre réglementaire encadrant les manipulations sur animaux sauvages (UAFS)	<ul style="list-style-type: none">Définir les notions de bien-être animalConnaître le principe des 3RIdentifier le cadre réglementaire encadrant ses activités de manière généraleQuestionner ses pratiques dans un but d'amélioration continueComprendre le contenu des textes en rapport avec les animaux de faune sauvage (Focus : reptiles et amphibiens)Exercer une veille législative sur les textes européens et nationaux
11h30 - 12h00	Exercices de compréhension, échanges et questions sur la thématique	
		Pause déjeuner

PROGRAMME DÉTAILLÉ

HORAIRES	CONTENU	OBJECTIFS
13h00 – 14h00	Cadre règlementaire encadrant les manipulations sur animaux sauvages : exclusions, exceptions, interprétations et classification éthique des activités	<ul style="list-style-type: none">• Connaitre les textes européens (directive 2010/63/EU) et français (décret et arrêtés de 2013)• Identifier le cadre règlementaire encadrant ses activités de manière spécifique• Questionner ses pratiques dans un but d'amélioration continue• Comprendre le contenu des textes en rapport avec les animaux de faune sauvage (Focus : reptiles et amphibiens)• Exercer une veille législative sur les textes européens et nationaux
14h00 – 14h30	Exercices de compréhension, échanges et questions sur la thématique	
14h30 – 15h30	Cadre règlementaire encadrant les manipulations sur animaux sauvages : obligations liées à l'UAFS	<ul style="list-style-type: none">• Connaitre les textes européens (directive 2010/63/EU) et français (décret et arrêtés de 2013)• Connaitre la procédure de dépôt d'une demande d'autorisation de projet (DAP)• Mobiliser les ressources adaptées et planifier les différentes étapes de ses activités• Définir les activités parallèles : transport d'animaux, hébergement temporaire (CDC/AOE)• Maitriser ses obligations et devoirs concernant les activités parallèles
15h30 – 16h00	Exercices de compréhension, échanges et questions sur la thématique	
16h00 - 16h15	La Société herpétologique de France	
16h15 – 17h30	Exercices de révision, échanges et questions sur les thématiques et cas personnels	<ul style="list-style-type: none">• Comprendre les activités de la Société herpétologique de France
17h30 - 18h00	Évaluation	

INFORMATIONS PRATIQUES & INSCRIPTIONS

INFORMATIONS PRATIQUES



Lieu de formation

CEN Occitanie
75 Voie du Toec, 31076 Toulouse



Publics concernés

Professionnels. Personnels du secteur de la recherche, responsables de projets d'infrastructures et chargés d'études au sein des DREAL, collectivités territoriales, gestionnaires d'infrastructures ferroviaires, portuaires et électriques, personnels de carrières d'exploitation, entreprises et bureaux d'études publics et privés, etc.



Nombre de participants

Nombre minimum d'inscriptions :

8 personnes

Nombre maximum d'inscriptions :

20 personnes



Contenu pédagogique

Cours théoriques diffusés par supports PPT. Les cours sous forme de documents sont livrés après la formation aux apprenants.



Contact

Pour toute question, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

formation@lashf.org

INSCRIPTIONS



Afin de vous inscrire, nous vous remercions de bien vouloir remplir le formulaire en ligne, en cliquant sur le lien suivant, [avant le 08/06/2026](#) :

[**ACCÉDER AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION**](#)

**Le coût individuel de formation s'élève à 350 €
(coût pédagogique 320 € soit 40 €/h + 30 € de frais d'inscription).**

Cette formation est financable.

Certification Qualiopi n° 23FOR01248.1

La certification QUALIOPI a été délivrée pour la catégorie suivante : actions de formation.

*Si le stagiaire finance lui-même le coût de la formation, il doit être adhérent pour bénéficier de ce tarif.
Si le coût est supporté par son employeur, ce dernier doit être adhérent en tant que personne morale.

Personnes en situation de handicap

Si vous êtes une personne en situation de handicap et que vous souhaitez nous en faire part, vous pouvez nous contacter. Nous pourrons essayer d'adapter nos modalités et tenter de prendre les dispositions nécessaires à votre accueil. Notre référente handicap, Charlotte HUBLER (charlotte.hubler@lashf.org) est à votre disposition.

Conditions d'annulation

Au plus tard 10 jours avant le début de la formation. Passé ce délai, les coûts pédagogiques seront facturés à 100%. Téléchargez le [Règlement intérieur de nos actions de formation](#).



Société Herpétologique de France

SIRET 442 242 079 00022

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro NDA n° 11756775575
auprès du préfet de région d'Île-de-France
Siège social : 57 Rue Cuvier, CP 41, 75005 Paris
<https://lashf.org> - formation@lashf.org